AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1650
FR0000121568-FS0547

8 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 août 2014, la société de droit suisse Credit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir à cette date 1 993 984 actions[1] CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché.

Le déclarant a précisé que sa détention d'actions CLUB MEDITERRANEE est liée principalement à la couverture de *Contract for difference* (CFD) initiés par des clients.

[1] Dont 1 958 513 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, détenues par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Securities (Europe) Limited (cf. notamment D&I 214C1624 du 6 août 2014).
[2] Sur la base d'un capital composé de 35 837 506 actions représentant 39 813 147 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.